

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE

“ MOBILITÉ INTERNATIONALE ” 2020

La Ville de Clermont-Ferrand participe, sous conditions de ressources, aux frais d'une mobilité d'étude sortante de plus d'un mois prévue dans le cursus universitaire des étudiant.e.s suivant une formation au sein d'un établissement d'enseignement supérieur du site clermontois (les étudiant.e.s des antennes d'enseignement décentralisées en Auvergne de l'UCA ne peuvent bénéficier du dispositif) dans l'une des villes suivantes :

Surlignez la ville de destination de la mobilité d'étude.

PAYS	VILLE	PAYS	VILLE	PAYS	VILLE
Allemagne	Homburg	Espagne	Almeria	Inde	Chennai
	Karlsruhe		Oviedo (J)	Japon	Ota
	Regensburg (J)		Valladolid	Mexique	Queretaro
Belarus	Gomel (J)	États-Unis	Vitoria-Gasteiz	Pologne	Olsztyn
Brésil	Guarulhos		Anderson (SC)	Portugal	Braga
	Resende		Greenville (SC)	Roumanie	Zalau
	Sao Paulo	Norman (OK) (J)	Royaume-Uni	Salford (J)	
Canada	Bridgewater	Spartanburg (SC)		Aberdeen (J)	
	Montréal	Ardmore (OK)		Stoke on trent	
Chine	Shangäi	Louisville (KY)	Thaïlande	Bangkok	
	Shenyang	Nyiregyhaza		Phrapradaeng	
		Alessandria		Rayong	
		Italie			
			Cuneo		

ÉTAT CIVIL	Nom	
	Prénom	
	Date de naissance	
COORDONNÉES	Adresse (éviter celle de la mobilité)	
	Téléphone	
	E-mail	
COURSUS UNIVERSITAIRE	École ou université	
	Composante (pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'UCA)	
	Diplôme préparé	
MOBILITÉ D'ÉTUDE	Organisme d'accueil	
	Date exacte du début de la mobilité	
	Date exacte de la fin de la mobilité	

ATTESTATION OBLIGATOIRE À FAIRE REMPLIR PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA SCOLARITÉ DE L'ÉTUDIANT.E

Je soussigné.e(nom et qualité)
agissant en qualité de(fonction)

certifie que les renseignements fournis par l'étudiant.e sont exacts et que la mobilité d'étude de cet.te étudiant.e est bien inscrite dans le cursus du diplôme préparé.

Fait à
Le

Signature et cachet

CONSTITUTION ET TRAITEMENT DU DOSSIER :

Les mobilités prises en compte sont celles qui ont été effectuées durant l'année universitaire 2019/2020 (dans ce cas, seule la période effectuée en 2020 sera prise en compte) et/ou qui seront effectuées durant l'année universitaire 2020/2021. Le dossier est à remettre au plus tard le **mardi 30 juin 2020** au service des Relations internationales de l'Université ou de l'école du candidat.

Les ressources prises en compte sont dans la majorité des cas le revenu global de la famille figurant sur l'avis fiscal d'imposition des parents de l'étudiant.e ou du tuteur légal de l'étudiant.e auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, les revenus perçus à l'étranger.

Les ressources prises en compte sont celles de 2018 pour l'année 2020, avec certaines exceptions. Il est nécessaire de fournir la photocopie de l'avis fiscal ou des avis fiscaux qui se rapportent aux revenus des parents, ou tuteurs, ou par le conjoint en cas de déclaration séparée.

Pour les étudiant.e.s de nationalité étrangère sans avis d'imposition : une attestation des parents, sur l'honneur, indiquant qu'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, le cas échéant, leur montant et leurs justificatifs.

D'autres pièces peuvent être demandées par la Ville pour justifier de situations particulières.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER	Réservé à l'administration
Photocopie de l'avis d'imposition 2019 ou des avis d'imposition 2019(1)	
Relevé d'identité bancaire	
(1) Pour les ressortissants étrangers ne disposant pas d'avis d'imposition joindre les photocopies des justificatifs de ressources permettant d'évaluer les revenus du foyer de l'étudiant	

Une bourse est accordée pour tout quotient familial inférieur à 1 500 Euros.

Le quotient familial est calculé comme suit : $1/12^e$ du revenu fiscal de référence/le nombre de part du foyer fiscal.

Si une aide municipale est accordée, l'étudiant.e en est averti.e par réponse écrite après délibération en conseil municipal de septembre.

Cette aide est versée par virement bancaire.

Dans le cas d'un refus après examen de son dossier en commission, l'étudiant.e en sera informé.e par mail.

Un candidat ne peut bénéficier que d'une seule bourse « Villes jumelles » ou « Mobilité internationale » sur l'ensemble de son cursus.

Je soussigné(e), Mme, M,

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier et m'engage à rembourser les sommes perçues si pour quelques raisons que se soient je n'effectue pas le stage pour lequel j'ai obtenu une bourse municipale.

Fait à

Le

Signature de l'étudiant.e

Cadre réservé à l'administration

Hôtel de Ville
Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Vie Étudiante
et des Relations Internationales
10, rue Philippe-Marcombes - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
04 73 42 13 90
enseignement-superieur@ville-clermont-ferrand.fr

Dossier complet
 oui non

Dossier transmis pour décision
 oui non